

**Pôle
Métropolitain
de l'Oise** | AGGLOMÉRATIONS
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL
Pôle Métropolitain de l'Oise

Objet : réunion du comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à une réunion du Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise qui se tiendra le :

Mardi 28 juin 2022 à 10 h 30

Salle du conseil

**Agglomération Creil-Sud Oise
24 rue de la villageoise – 60100 Creil**

La séance aura lieu également en visio

Vous remerciant par avance de votre présence, nous vous prions de croire à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 19 JUIL. 2022



Jean-Claude VILLEMEAIN



**Pôle
Métropolitain
de l'Oise** | AGGLOMÉRATIONS
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 28 juin 2022 à 10 h 30

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22/03/2022
2. Convention de mise à disposition du service communication de l'ACSO au profit du PMO
3. Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées – demande d'audit
4. SRDEII – contribution du PMO pour la période 2022-2028
5. Questions diverses :
 - pour information : copie du courrier relatif à la contribution du PMO au programme opérationnel FEDER/FSE + 2021-2027.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 19 JUIL. 2022



POLE MÉTROPOLITAIN DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-huit juin à dix heures trente minutes, le comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'agglomération Creil-Sud Oise, sous la Présidence de monsieur Jean-Claude VILLEMAIN.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN,
Monsieur Frédéric BESSET,
Madame Sophie LEHNER, suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE,

Monsieur Aymeric BOURLEAU, suppléant de madame Caroline CAYEUX,

Monsieur Bernard HELAL,
Monsieur Emmanuel PASCUAL,
Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Monsieur Philippe MARINI donne pouvoir à Monsieur Bernard HELAL,

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 9

Monsieur Frédéric BESSET a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1- Convention de mise à disposition du service communication de l'ASCO au profit du PMO.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- ➔ d'autoriser le président à signer avec l'ACSO la convention de gestion jointe en annexe,
- ➔ d'autoriser le président à signer tous les éventuels documents relatifs à cette convention.

2- Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées – demande d'audit.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- ➔ d'approuver la demande d'audit de l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées et que cet audit soit conduit par le Pôle Métropolitain de l'Oise,
- ➔ d'approuver le recours à un prestataire extérieur pour la réalisation de cet audit sous l'autorité du Pôle Métropolitain,
- ➔ d'autoriser monsieur le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3- SRDEII – contribution du PMO pour la période 2022-2028.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- ➔ d'approuver ces éléments d'appréciation dans le cadre de la consultation publique du SRDEII 2022/2028 de la Région des Hauts de France,
- ➔ d'autoriser monsieur le président à transmettre ces éléments,
- ➔ d'autoriser monsieur le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

La séance est levée à 11 h 10.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Claude VILLEMMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2022-11

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-huit juin à dix heures trente minutes, le comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'agglomération Creil-Sud Oise, sous la Présidence de monsieur Jean-Claude VILLEMAIN.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN,

Monsieur Frédéric BESSET,

Madame Sophie LEHNER, suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE,

Monsieur Aymeric BOURLEAU, suppléant de madame Caroline CAYEUX,

Monsieur Bernard HELAL,

Monsieur Emmanuel PASCUAL,

Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Monsieur Philippe MARINI donne pouvoir à Monsieur Bernard HELAL,

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 9

Monsieur Frédéric BESSET a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 19 JUIL. 2022



**CONVENTION DE GESTION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET LE POLE METROPOLITAIN DE
L'OISE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Pôle Métropolitain de l'Oise (PMO) étant dépourvu de moyens humains, une réflexion a été menée entre les présidents des trois communautés d'agglomération sur la mise en place d'une mutualisation de moyens.

Les articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du code général des collectivités territoriales permettent la conclusion d'une convention permettant à un établissement public de confier la gestion de certains équipements ou services à un autre établissement public.

Il a donc été convenu que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) assurera une assistance auprès du Pôle Métropolitain pour la gestion de la communication (élaboration de lettres d'information et gestion des réseaux sociaux).

La convention ci-annexée a pour objet de déterminer les modalités de la gestion de services par l'ACSO au bénéfice du PMO, notamment les modalités de remboursement et les conditions du suivi de cette gestion.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le président à signer avec l'ACSO la convention de gestion jointe en annexe,**
- d'autoriser le président à signer tous les éventuels documents relatifs à cette convention.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 19 JUIL. 2022



Jean-Claude VILLEMMAIN

CONVENTION DE GESTION DE SERVICES
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CREIL SUD OISE
ET LE POLE METROPOLITAIN DE L'OISE

Entre :

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, représentée par sa vice-présidente, madame Marine FILIPIDIS, dûment habilitée par délibération du 29 septembre 2022,

ci-après dénommée « l'ACSO »,

Et,

Le Pôle Métropolitain de l'Oise, représenté par son président, monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, dûment habilité à cet effet par une délibération du 28 juin 2022,

Ci-après dénommé « le PMO ».

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5216-7-1 et L.5215-27,

Préambule :

Les trois agglomérations du Beauvaisis, de la Région de Compiègne et la Basse Automne et Creil Sud Oise ont souhaité s'inscrire dans la nouvelle culture de partenariat des Hauts-de-France et devenir ainsi un territoire de référence et de dialogue pour l'élaboration des grandes politiques régionales et en particulier celle du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Ce dispositif distingue différents niveaux d'enjeux territoriaux et définit les pôles métropolitains comme porteurs d'une ambition et de projets structurants d'envergure régionale ou infrarégionale.

C'est ainsi que par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 10 janvier 2018 le Pôle Métropolitain de l'Oise a été créé.

Le Pôle Métropolitain de l'Oise étant dépourvu d'agent, une réflexion a été menée entre les présidents des trois communautés d'agglomération sur la mise en place d'une mutualisation de moyens.

Les articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT ») permettent la conclusion d'une convention par laquelle un établissement public confie la gestion de certains équipements ou services à un autre établissement public.

Il a donc été convenu que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise assurera une assistance auprès du Pôle Métropolitain dans les domaines suivants :

DEPOSE
A LA PREFECTURE DE L'OISE

LE 19 JUL. 2022



- Gestion de la communication (lettres d'information & gestion des réseaux sociaux)

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de la gestion de services par l'ACSO au bénéfice du PMO, notamment les modalités de remboursement et les conditions du suivi de cette gestion.

Art.1^{er}. - Objet et conditions générales

L'ACSO assurera pour le PMO les services nécessaires à une assistance dans la communication du PMO.

Le service communication de l'ACSO assurera notamment :

- la préparation des lettres d'information, leurs publications et leurs envois ;
- l'animation des réseaux sociaux du PMO.

Les directeurs des services concernés accompagnés de leurs collaborateurs en tant que de besoin, participeront aux réunions du PMO lorsque seront évoquées les questions relevant de leur service.

L'ACSO met également à la disposition du PMO les matériels de bureau, de travail et de locomotion qui sont liés à ce service de gestion de la communication.

Art.2.- Durée de la mise à disposition

La présente convention est prévue pour une durée d'un an, à compter de sa signature. Elle pourra être renouvelée deux fois pour une période d'un an par reconduction tacite.

Art.3.- Mise à disposition des biens matériels

Les biens affectés aux services mis à disposition restent acquis, gérés et amortis par l'ACSO, même s'ils sont mis à la disposition du PMO.

L'ACSO établira une liste annuelle des principaux biens acquis ou loués et mis à la disposition du PMO.

Cette liste sera remise après chaque adoption de compte administratif par la CAB au PMO, sans que cela entraîne obligation d'annexer cette liste aux présentes ni de passer un avenant à la présente convention.

Art.4.- Prise en charge financière / remboursement

La gestion de la communication du PMO par l'ACSO fait l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire du service des frais de fonctionnement.

Le remboursement des frais de fonctionnement du (des) service(s) mis à disposition s'effectue sur la base des forfaits présentés ci-dessous.

- Forfait Lettres d'information (2 par an) : 1500 euros (5 jours entre la mise en page, les rédactions, la gestion des relectures, l'envoi)
- Forfait animation des réseaux sociaux (2 jours par an) : 250 euros

Le remboursement intervient annuellement sur la base d'un état fourni par l'ACSO.

Art.5.- Dispositif de suivi et d'évaluation

Un comité de suivi constitué du Président du PMO et ses Vice-Présidents ou leurs représentants est constitué pour suivre la présente convention et proposer des avenants.

Ce comité aura, notamment, pour missions de :

- Réaliser un bilan annuel
- Examiner les conditions financières de la convention
- Faire toute proposition visant à l'amélioration du présent dispositif.

Art.6.-Dénonciation de la convention

La présente convention prend fin au terme fixé à l'article 2 de la présente convention.

Elle peut également prendre fin de manière anticipée à la demande d'une des parties cocontractantes, pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses propres services, à l'issue d'un préavis de 2 mois.

Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art.7.- Juridiction compétente en cas de litige

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables, les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif d'Amiens, dans le respect des délais de recours.

Art.8.- Dispositions terminales

La présente convention sera transmise en Préfecture et notifiée aux services concernés ainsi qu'aux trésoriers et aux assureurs respectifs des parties.

Fait à, le, en exemplaires.

Pour le PMO

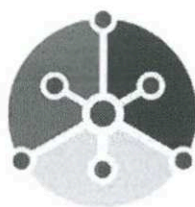
Pour l'ACSO

Le Président
Jean-Claude VILLEMMAIN

La vice Présidente
Marine FILIPIDIS

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 19 JUL. 2022





**Pôle
Métropolitain
de l'Oise** | AGGLOMÉRATIONS
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2022-12

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-huit juin à dix heures trente minutes, le comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'agglomération Creil-Sud Oise, sous la Présidence de monsieur Jean-Claude VILLEMAIN.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN,

Monsieur Frédéric BESSET,

Madame Sophie LEHNER, suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE,

Monsieur Aymeric BOURLEAU, suppléant de madame Caroline CAYEUX,

Monsieur Bernard HELAL,

Monsieur Emmanuel PASCUAL,

Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Monsieur Philippe MARINI donne pouvoir à Monsieur Bernard HELAL,

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 9

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 19 JUL. 2022



Monsieur Frédéric BESSET a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

AGENCE D'URBANISME OISE LES VALLÉES – DEMANDE D'AUDIT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

L'Agence d'urbanisme Oise la Vallée a été créée en 1989 à l'initiative des villes de Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Creil et Senlis.

Son aire d'influence s'est amplifiée vers d'autres villes désireuses de se munir d'un outil de prospective urbanistique, à l'image de Beauvais, qui rejoint l'agence d'urbanisme en 2017. Oise la Vallée change alors de nom pour « Oise les Vallées ».

Son conseil d'administration est composé des élus des territoires membres désignés par ces derniers. La présidence est alternativement confiée à Monsieur Marini (Président de l'ARC) et à Monsieur Villemain (Président de l'ACSO).

La communauté d'agglomération du Beauvaisis n'a pas souhaité renouveler son partenariat avec l'agence urbanisme à partir de 2021.

En 2022, le périmètre d'action de l'Agence d'urbanisme concerne donc :

- la CA de la Région de Compiègne,
- la CA Creil Sud Oise, la CC du Liancourtois-Vallée Dorée,
- la CC de la Plaine d'Estrées,
- la CC des Deux Vallées et les villes de Noyon, Pont Sainte Maxence, Senlis et Fleurines.

Ses missions sont définies annuellement dans le cadre d'un programme partenarial partagé entre les différentes collectivités regroupant ses missions de planification stratégique, de politique de l'habitat, de mobilité durable, de nature en ville, d'observatoire...

Cette agence a donc pour objectif l'élaboration et le suivi d'observatoires thématiques, un accompagnement des territoires sur leurs documents de planification urbaine, la réalisation d'études d'urbanisme mais aussi des études à caractère économique, social et environnemental.

Pour réaliser ses missions, Oise les Vallées compte 10 collaborateurs spécialistes et généralistes.

De nouveaux enjeux territoriaux vont prochainement se présenter au travers des effets de la loi ZAN et ses répercussions sur le SRADDET mais également sur les questions de peuplement de nos territoires et du renouvellement des populations.

Compte tenu de l'évolution de l'activité de Oise les Vallées ainsi que de l'évolution des adhésions à l'agence d'urbanisme, et au regard des enjeux auxquels seront confrontés nos territoires ces prochaines années, il apparaît utile aux agglomérations de Creil et de Compiègne de mener une réflexion sur les perspectives d'évolution de Oise les Vallées.

Ce travail peut également intéresser la communauté d'agglomération du Beauvaisis qui est confrontée aux mêmes enjeux.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 19 JUL. 2022

Page 2 sur 3



C'est pourquoi, il est proposé que ce travail d'audit externe soit porté par le Pôle Métropolitain l'Oise, afin d'actualiser la feuille de route de Oise les Vallées, les moyens consacrés, son organisation, etc.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

→ d'approuver la demande d'audit de l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées et que cet audit soit conduit par le Pôle Métropolitain de l'Oise,

→ d'approuver le recours à un prestataire extérieur pour la réalisation de cet audit sous l'autorité du Pôle Métropolitain,

→ d'autoriser monsieur le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 19 JUIL. 2022



Jean-Claude VILLEMAIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Claude Villemain.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2022-13

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-huit juin à dix heures trente minutes, le comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'agglomération Creil-Sud Oise, sous la Présidence de monsieur Jean-Claude VILLEMAIN.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN,

Monsieur Frédéric BESSET,

Madame Sophie LEHNER, suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE,

Monsieur Aymeric BOURLEAU, suppléant de madame Caroline CAYEUX,

Monsieur Bernard HELAL,

Monsieur Emmanuel PASCUAL,

Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Monsieur Philippe MARINI donne pouvoir à Monsieur Bernard HELAL,

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 9

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 19 JUIL. 2022



Monsieur Frédéric BESSET a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

CONTRIBUTION DU POLE MÉTROPOLITAIN DE L'OISE AU SCHEMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) POUR LA PERIODE 2022-2028.

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Chef de file en matière économique, il appartient à la Région d'adopter son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028.

La collectivité a ainsi initié une large concertation des acteurs socio-économiques autour de 5 défis :

- DÉFI #1 : Concilier résilience, souveraineté et compétitivité,
- DÉFI #2 : Inventer et accompagner les transitions avec ambition,
- DÉFI #3 : Développer le leadership de nos filières stratégiques et d'excellence,
- DÉFI #4 : Pour une région internationale, qui attire les entreprises et les talents,
- DÉFI #5 : Garantir l'égalité sociale, économique, environnementale dans tous les territoires.

Le Pôle Métropolitain de l'Oise regroupe les agglomérations de Beauvais, Compiègne et Creil.

Il a été fondé en 2018 afin d'améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire pour attirer et développer des activités économiques génératrices d'emploi.

Il est également le garant à l'échelle métropolitaine de l'aménagement et de l'organisation de l'espace dans une logique de développement durable.

Dans le même temps, les statuts du Pôle Métropolitain reconnaissent d'intérêt général les actions qu'il met en œuvre, à savoir :

- accompagner les mutations industrielles,
- offrir un environnement favorable aux entreprises et à leurs salariés,
- soutenir l'innovation et le développement de nouvelles filières,
- valoriser l'image d'un territoire d'innovation et d'industrie.

De plus, le Pôle Métropolitain de l'Oise a finalisé récemment la définition de sa feuille de route « développement économique » conforme à l'ensemble des actions précitées.

À titre d'exemple, nos trois agglomérations développent chacune leur parc d'innovation respectif.

Ces derniers sont dédiés à l'accueil et au développement d'entreprises innovantes, leur offrant des services communs ainsi que des solutions d'hébergement évolutives, adaptées à leur maturité.

Intégré au sein de ces services, nous avons été à l'origine d'un incubateur-accélérateur qu'est Iterra et qui intervient sur les trois parcs d'innovation du Pôle Métropolitain de l'Oise.

La montée en puissance d'Iterra est un de nos objectifs pour renforcer notre attractivité économique et promouvoir le Pôle Métropolitain de l'Oise comme terre d'innovation.

Aussi, dans la mesure où ses actions et sa feuille de route s'intègrent parfaitement dans les ambitions du futur SRDEII 2022-2028, le Pôle Métropolitain souhaite répondre à l'appel à contributions lancé par la Région des Hauts de France en lui faisant parvenir un tableau, ci-annexé, rassemblant les enjeux de chaque défi pour le territoire et des propositions d'actions.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver ces éléments d'appréciation dans le cadre de la consultation publique du SRDEII 2022/2028 de la Région des Hauts de France,
- d'autoriser monsieur le président à transmettre ces éléments,
- d'autoriser monsieur le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Claude VILLEMAIN

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 19 JUL. 2022



ANNEXE A LA DELIBERATION - CONTRIBUTION DU POLE METROPOLITAIN DE L'OISE AU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) POUR LA PERIODE 2022-2028.

Défis	Intérêt pour le PMO	Actions à poursuivre ou à mettre en œuvre
DEFI #1 -CONCILIER RESILIENCE, SOUVERAINETE ET COMPETITIVITE <i>Ateliers :</i> 1/ <i>Financement des entreprises : quels outils pour quels objectifs ?</i> 2/ <i>Comment dynamiser l'économie de proximité ?</i> 3/ <i>L'économie sociale et solidaire, un modèle inspirant ? À quelles conditions ?</i> 4/ <i>Quelles solutions pour accélérer la décarbonation de notre économie ?</i> 5/ <i>Comment concilier digitalisation des entreprises et sécurité numérique ?</i> 6/ <i>Comment ancrer dans le territoire une production alimentaire résiliente, compétitive et sûre ?</i>	La résilience est un enjeu majeur pour le développement économique territorial. Elle permet de maintenir la compétitivité de nos entreprises et attirer de nouveaux talents. Par la coopération entre les 3 EPCI du Pôle Métropolitain de l'Oise, nous souhaitons renforcer notre résilience, notre souveraineté ainsi que nos compétences. La feuille de route élaborée début 2022 a été mise en place avec ces objectifs. Nous souhaitons pour cela nous appuyer sur le développement de l'innovation et l'accompagnement dans les transitions de nos acteurs économiques.	Faciliter l'accès aux financements pour une première unité de production (il existe aujourd'hui des AAP pour des projets supérieurs à 5M € mais rien en dessous ce qui est problématique pour les premières unités bien en deçà de ce seuil) (1) Mettre en place des aides à l'immobilier d'entreprise (2) / mettre en place des aides dans le cadre de la maîtrise des énergies Plateformes de mutualisation d'information à l'échelle de la région (base de contacts, d'aides, ...) Financer de l'ingénierie technique qui aide les entreprises / acteurs économiques à mettre en commun des solutions (4) et à se regrouper autour de filières spécifiques (ex : retraitement / valorisation des déchets...) Maintenir les dispositifs existants (5) : ex : financement de prestations / pass cyber sécurité (HDFID / BPI France / Région) Permettre une souplesse dans le déploiement des dispositifs au niveau local (2) pour une meilleure adaptabilité (enveloppe dédiée au local et confiée à la gestion locale ; ex : cf : ITI/leader) Déployer et financer des territoires d'expérimentation REV'3 dans des territoires ruraux et urbains (6)

DEFI #2 – INVENTER ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AVEC AMBITION <i>Ateliers :</i> <i>1/ Comment mieux articuler recherche et innovation pour transformer nos entreprises ?</i> <i>2/ Quels développements pour l'intelligence artificielle ?</i> <i>3/ Economie circulaire : comment changer d'échelle ?</i> <i>4/ Comment mettre à niveau nos TPE/PME en matière d'innovation ?</i> <i>5/ Création d'entreprises innovantes : plus loin plus haut plus fort !</i> <i>6/ L'écosystème d'innovation : comment (mieux) s'y retrouver ?</i>	Accompagner nos entreprises dans les transitions, quelles soit économiques, environnementales ou encore sociétales est un enjeu crucial pour notre territoire. En effet, cela permet de maintenir la compétitivité de nos entreprises et en particulier nos PME et nos TPE majoritairement représentées mais aussi d'améliorer l'attractivité de notre territoire pour de nouvelles implantations d'activité comme pour les nouveaux talents. Cette problématique fait partie intégrante de notre feuille de route portée par nos trois EPCI. Deux actions phares sont d'ailleurs menées dans ce cadre : le développement d'un incubateur-accelérateur mutualisé, Iterra, et la participation à la dynamique des Agrégats pour aider le transfert des programmes de recherches issus de nos écoles à nos entreprises. De plus, dans le cadre de nos démarches Territoire d'Industrie portées récemment par chacune de nos EPCI, nous souhaitons améliorer les interactions entre le tissu économique local en renforçant les synergies et les collaborations notamment sur l'écologie industrielle et la décarbonation.	Financer des groupes de travail de mise en réseau qui débouchent sur des projets (1) ex : « agrégats PMO » Définir un cadre juridique avec des spécialistes (2) Financer des études de faisabilité d'analyses de flux de matières premières et des déchets à l'échelle individuelle ou à l'échelle territoriale dans l'objectif d'écologie industrielle (3) Inciter financièrement l'utilisation de matières de substitution aux produits pétrosourcés, et l'intégration de matières recyclées dans les process (3) Soutenir financièrement par un dispositif spécifique l'ingénierie dédiée au design de produits sur modèles de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité (3) Soutenir les collectivités et autres organismes publics pour intégrer des modèles de l'économie de la fonctionnalité (3) Promouvoir les modèles d'économie circulaires auprès des consommateurs pour une meilleure acceptabilité (3) Financer des outils de production, de formation, d'innovation et de modernisation y compris sur des petits montants pour y faciliter l'accès aux TPE et PME (4 & 5) Mettre en place des financements mobilisables par les collectivités pour des lieux d'accueil adaptés au développement de l'innovation : pépinières pour les entreprises innovantes Améliorer l'information auprès des TPE/PME sur les différents dispositifs d'aides aux transitions (ex : diagnostic industrie du futur pour digitaliser ..) (4) Poursuivre le soutien financier aux incubateurs et accélérateurs des parcs d'innovation labélisés et faire la
---	--	---

DEFI #3 – DEVELOPPER LE LEADERSHIP DE NOS FILIERES STRATEGIQUES ET D'EXCELLENCE Ateliers : 1/ Atelier d'information : les 7 leviers de notre stratégie d'innovation (S3) 2/ Réindustrialisation, rélocalisation... Comment passer de la parole aux actes ? 3/ Comment anticiper les métiers de demain dans nos filières stratégiques ? 4/ Comment enrichir la boîte à outils Rev3 pour les entreprises ? 5/ Comment devenir une région leader de l'économie de la fonctionnalité ? 6/ De quelle politique logistique avons-nous besoin ?	Le Pôle Métropolitain de l'Oise participe par ces acteurs économiques à certaines filières stratégiques et d'excellence portées par la Région Hauts-de-France, à l'image de la plus emblématique d'entre elles : la bioéconomie. Dans le cadre des dynamiques Territoire d'Industrie portées récemment par nos 3 EPCI, l'accompagnement de nos industriels dans leur transition est un axe essentiel pour le maintien de la compétitivité de notre tissu économique. Les outils, notamment financier, de la Région sont indispensables pour soutenir ces acteurs.	promotion de l'ensemble de ces derniers et pas seulement des principaux des territoires urbains (5) Créer un outil interactif sur l'entrepreneuriat en Hauts-de-France avec des portes d'entrée par thématiques comme le financement, l'accompagnement, le soutien technologique, etc ... pour gagner en lisibilité dans l'écosystème (6)	Veiller à la complémentarité entre les dispositifs Rev '3 et ceux déjà proposés par l'Etat, BPI, ADEME, etc ... éviter les doublons (type garantie de prêt) (4) Créer des effets de levier pour les dispositifs innovants via des facilitations de prototypes, et autres modes d'expérimentation de startups à caractère transition (acceptabilité) (4) Renforcer la promotion des métiers en tension du territoire (stage, apprentissage, immersion...). (3) Anticiper les métiers de demain en partenariat étroit avec les acteurs économiques locaux et de l'enseignement pour ouvrir de nouvelles formations (initiales & continues) sur l'ensemble des Hauts-de-France répondant à des besoins concrets. Faire de l'innovation pédagogique au profit de ces nouveaux besoins travailler avec les territoires ruraux. (3) Faire connaître les outils Rev'3 déjà existants à l'ensemble des acteurs accompagnateurs du développement économique et des entreprises (ex : livret d'épargne Rev'3...) (4)
--	---	---	---

DEFI #4 – POUR UNE REGION INTERNATIONALE QUI ATTIRE LES ENTREPRISES ET LES TALENTS Ateliers : 1/ Quelles priorités régionales pour l'attraction d'investissements exogènes ? 2/ Comment attirer et conserver les talents ? (articulation SRESRI / CPRDFOP) 3/ A quelles conditions pourra t'on accueillir de nouvelles implantations demain ? 4/ Comment augmenter le nombre d'exportateurs en Hauts-de-France ?	L'attractivité du Pôle Métropolitain de l'Oise aux entreprises exogènes et aux talents est un facteur de clé de réussite du développement économique de notre territoire. A mi-chemin entre la région parisienne et la métropole de Lille, il est primordial pour nous d'imposer un marketing territorial fort et une stratégie de développement ambitieuse pour capter ce public. Les outils d'accompagnement portés par la Région et nos autres partenaires (NFI, BF, BPI...) sont indispensables pour compléter le travail de nos équipes des directions économiques. Cet axe, nouvellement inscrit dans notre feuille de route, va d'ailleurs être travaillé conjointement afin de capitaliser sur la complémentarité de nos territoires comme terre d'accueil pour l'innovation.	Promouvoir les filières prioritaires de la Région à l'international (1) Participer financièrement des dispositifs des dispositifs d'accueil des personnels français ou étrangers des entreprises (service aux entreprises) (2) Créer un fond d'investissement mobilisable très rapidement pour soutenir des implantations d'entreprises étrangères, notamment des acteurs de nos filières stratégiques, pour faire de la France, et plus particulièrement des Hauts-de-France, un lieu d'implantation privilégié par rapport à la concurrence étrangère. (les entreprises étrangères ne peuvent pas répondre au plan France Relance 2030 dans le cadre d'une implantation) (2&3)
DEFI #5 – GARANTIR DANS TOUS LES TERRITOIRES L'EGALITE SOCIALE, ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE Ateliers : 1/ Comment favoriser l'entrepreneuriat partout et pour tous ? 2/ Comment développer les entreprises apprenantes en région ? 3/ Smart ruralités, concrètement comment on fait ? 4/ économie sociale et solidaire, un modèle d'avenir ? pour quels métiers ?	L'égalité des territoires est un point important que défend le Pôle Métropolitain de l'Oise. D'une part, notre territoire, principalement rural, nous demande une grande vigilance sur l'égalité entre les zones urbaines et rurales pour garantir l'égalité sociale, économique et environnementale des différents acteurs territoriaux (habitants, entreprises...). Le développement des QPV présents dans chacun de nos trois EPCI est aussi un point important sur lequel le PMO travaille avec par exemple la labellisation French Tech Tremplin de notre incubateur Iterra.	Accompagner financièrement le dispositif French Tech Tremplin y compris dans les incubateurs ruraux pour permettre aux habitants des QPV et des ZRR de bénéficier d'un accompagnement de proximité. (1) Faciliter et financer des tiers-lieux (immobilier et animation) espaces de travail pour gagner en acceptabilité sociale des changements sociaux, environnementaux et économiques (4) Orienter les politiques régionales sur l'ensemble des territoires des Hauts-de-France, urbains comme ruraux comme l'Investissement Territorial Intégré et à toutes les catégories d'entreprises (startups/TPE/PME/ETI). (6)

5/ Quelles propositions pour un partenariat efficace entre la Région et ses territoires ?
6/ Comment favoriser les mobilités au service de l'emploi dans les territoires ?

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

L. 19 JUIL. 2022



D'autre part, le PMO est confronté lui-même à des inégalités vis-à-vis d'autres territoires de la Région sur lesquels sont orientées exclusivement certaines politiques. Nous regrettons, par exemple, fortement la suppression de la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) dans le cadre des futurs programmes européens pour l'ensemble des intercommunalités labélisées des Hauts de France (hormis Lille Métropole et Amiens Métropole). La gestion de ces enveloppes confiée aux EPCI au titre du PO 2014-2020 a assuré une meilleure répartition du financement des opérations locales en direction des communes et des quartiers prioritaires de la politique de la ville sur nos territoires. La conservation de ce programme réservée uniquement à deux intercommunalités au titre du PO 2021-2027 nous semble renforcer les inégalités et compromettre la concrétisation des axes stratégiques sur l'ensemble du territoire de la Région.

Le PMO dispose de quelques établissements d'enseignements supérieurs comme Uni LaSalle, l'UTC, l'Escom et une antenne de l'UPJV. Malgré cela, notre offre en formations supérieures diplômantes reste trop peu nombreuse. Ainsi, les jeunes partent vers les métropoles plus grandes qui captent ensuite ces talents dans les entreprises. Ces départs massifs entraînent de réelles difficultés de recrutement pour nos acteurs économiques.

Poursuivre le soutien du déploiement (étude de faisabilité & animation) d'Écoles de Production sur le territoire avec des financements associés spécifiques et notamment dans les territoires ruraux qui ne bénéficient pas d'une offre de formation conséquente. (6)